



**SE FORMER
DANS LE
SUPÉRIEUR :**

**DÉJOUONS
LES IDÉES
REÇUES !**



SE FORMER DANS LE SUPÉRIEUR : DÉJOUONS LES IDÉES REÇUES !

Apprentissage et stage c'est pareil !

X En stage, vous avez un statut d'étudiant ou de stagiaire de la formation continue et vous signez une convention de stage. En contrat d'apprentissage, vous avez un statut de salarié avec un contrat de travail soumis

Le supérieur ne prépare pas à un métier

X Certaines formations accessibles depuis le bac sont professionnalisantes comme les B.U.T (Bachelor Universitaire technologique) et DEUST. D'autres, comme les licences consistent en une spécialisation progressive dans une discipline et un champ professionnel. Cependant, à la fin de la seconde année, les étudiants rejoignent des licences professionnelles ou des parcours de licence professionnalisants. Ils peuvent également envisager un parcours en troisième année de licence visant un master et donc une insertion professionnelle comme cadre ou ingénieur. Les stages sont possibles tout au long du parcours de formation et ce, quel que soit la formation suivie. Ils sont obligatoires dans les formations professionnelles (DUT, Licence professionnelle, master, mastère spécialisé et diplôme d'ingénieur). Avec l'ouverture des formations aux contrats d'alternance, c'est une véritable professionnalisation en entreprise qui vous est offerte.

J'ai déjà un diplôme, je souhaiterai me spécialiser mais l'enseignement supérieur ne propose que des parcours diplômants

X Les « Blocs de compétences » peuvent venir en complément d'un diplôme : véritables formations opérationnelles complémentaires à une certification, les blocs de compétences permettent d'accélérer l'accès au marché de l'emploi, de favoriser la montée en compétences, d'acquérir une autonomie professionnelle. Ensemble homogène et cohérent de compétences, ils sont évalués et validés par les établissements d'enseignants supérieurs. Co-construit avec le monde socio-économique, ils sont reconnus par les employeurs.

Ingénieur, un métier pour les hommes

X Être ingénieur n'est pas réservé aux hommes. En moyenne, les femmes représentent 28 % des ingénieurs diplômés et leur nombre progresse chaque année ! En agroalimentaire, chimie ou encore agriculture, sept élèves sur dix sont des filles. Elles représentent 30% des effectifs dans le secteur du BTP ! Par contre, elles sont moins nombreuses dans les secteurs de l'électronique / électricité (18,4%), de l'informatique (16,4%) ou des transports (13,8%).


Je veux reprendre une formation dans le supérieur et je dois tout financer

✓ Tout dépend de votre statut (salarié, alternant, demandeur d'emploi, profession libérale, etc.) et des droits à la formation qui y sont associés. Si vous financez par vous-même la formation, vous devrez vous acquitter des droits d'inscription et des frais de formation. Si vous bénéficiez de droits à la formation (CPF, plan de développement de compétences, etc.), vous devrez vous acquitter des droits d'inscription et une prise en charge partielle ou totale du coût de formation est possible.


Je ne peux pas cumuler une formation dans le supérieur et les allocations chômage

X Si vous êtes demandeur d'emploi, votre projet de formation doit être validé avec votre conseiller Pôle Emploi. Il vous fournira une fiche de prescription de formation. Ceci permettra le maintien des indemnités de chômage durant la formation.


Je ne peux pas être salarié et suivre une formation dans le supérieur

 En qualité de salarié, vous pouvez accéder à la formation via votre compte personnel de formation (CPF) et via le plan de développement des compétences. D'autre part, différentes modalités d'organisation de formation existent, vous permettant de répondre à vos disponibilités (formation à distance, cours du soir, alternance, VAE).


Suivre un parcours diplômant et le concilier avec une vie familiale ou professionnelle, c'est possible.

 Les blocs de compétences sont de parcours d'une moyenne de 100 heures, pensés pour concilier activité professionnelle, activité quotidienne et montée en compétences. Les blocs de compétences de l'enseignement supérieur sont évalués, validés et reconnus. Ils peuvent être capitalisés, ce qui permet, le cas échéant, l'obtention d'un diplôme, notamment via la VAE.


Apprentissage et stage c'est pareil !

 En stage, vous avez un statut d'étudiant ou de stagiaire de la formation continue et vous signez une convention de stage. En contrat d'apprentissage, vous avez un statut de salarié avec un contrat de travail soumis au code du travail.

L'alternance est réservée aux moins de 25 ans


 Le contrat d'apprentissage s'adresse aux personnes de 16 à 29 ans révolus. Il est sans limite d'âge pour les personnes bénéficiaires d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). Le contrat de professionnalisation s'adresse à tous les publics, avec une obligation d'inscription à Pôle Emploi pour toutes personnes âgées de plus de 26 ans.

Suivre une formation dans le supérieur c'est trop difficile

 Suivre une formation dans le supérieur, c'est beaucoup de travail. L'assiduité est obligatoire à tous les enseignements. Il faut concilier temps d'études, temps personnel et temps professionnel.

 Suivre une formation dans le supérieur, c'est concrétiser un projet, c'est du temps pour soi pour être acteur de sa vie professionnelle et personnelle.

Il faut le bac pour faire des études dans le supérieur

 Il existe 2 autres diplômes que le bac permettant d'accéder à l'enseignement supérieur : le DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires) et la capacité en droit. Par ailleurs, la validation des acquis du parcours personnel et professionnel (VAPP ou VAP 85) permet d'accéder directement à une formation universitaire sans avoir le diplôme requis, en faisant reconnaître une expérience professionnelle (salariée ou non), les formations suivies ou les acquis personnels développés hors de tout système de formation. Vous obtiendrez alors une autorisation d'inscription par dispense du titre requis mais pas le diplôme.

Je suis trop âgé(e), je ne peux pas reprendre une formation

 Il n'y a pas d'âge pour se former.



SE FORMER DANS LE SUPÉRIEUR : DÉJOUONS LES IDÉES REÇUES !


Suivre une formation dans le supérieur ne donne pas un diplôme de la même valeur que celui des étudiants

X Les diplômes nationaux délivrés sont les mêmes et ont la même valeur, quelles que soient les modalités d'organisation des formations.

Le supérieur ne propose pas de dispositif de formations courtes qui amènent à l'emploi

X Suite à la « Loi pour choisir son avenir professionnel » de 2018, les établissements d'enseignement supérieur répondent à une nouvelle approche de la formation tout au long de la vie en proposant des blocs de compétences. Ce dispositif s'adresse à toute personne qui souhaite développer ses compétences et acquérir une autonomie professionnelle. D'une durée moyenne inférieure à 100h, les blocs de compétences sont construits en partenariat avec les acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle : Région, Pôle emploi, Missions Locales, APEC, OPCO, Branches professionnelles, etc. pour répondre aux attentes du marché de l'emploi.

Suivre une formation dans le supérieur garantit un retour à l'emploi

X  Reprendre une formation dans le supérieur permet une montée en compétences, permet de développer son réseau professionnel et augmente son employabilité. Charge à chacun d'être acteur de sa recherche. Sachez également que si avoir un diplôme ne garantit pas un emploi, 87% des diplômés de l'enseignement supérieur sont en activité, contre 69% des personnes n'ayant pas dépassé le bac.

Je peux intégrer une formation dans le supérieur à tout moment de l'année

X Les formations se déroulent selon un calendrier prévisionnel qui fixe une date de démarrage et de fin de formation. De plus, pour participer à une formation dans l'enseignement supérieur, il faut respecter le calendrier de dépôt des candidatures communiqué par l'établissement et être admis en formation à l'issue de l'étude des dossiers.

Je ne peux pas partir à l'étranger dans le cadre d'une reprise de formation

X La mobilité à l'étranger dans le cadre des stages n'est pas obligatoire mais reste envisageable (voir les conditions).

L'apprentissage, c'est pour les jeunes en échec scolaire

X Les formations en alternance existent pour tous les niveaux, du CAP au diplôme d'ingénieur. C'est même dans le supérieur que l'alternance connaît son plus fort développement. Les entreprises utilisent souvent l'apprentissage comme pré-recrutement dans les secteurs en tension.

*Consultez en ligne
l'offre de formation des établissements de
l'Université de Toulouse et trouvez votre formation !*

formations.univ-toulouse.fr